

# UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

19 JUIL 2024

DECRET N°24 - 10.1 / PR

Portant promulgation de la loi N°24-004/AU du 19 juin 2024 autorisant le Président de l'Union des Comores à Ratifier l'Accord de prêt conclu entre le Fonds OPEC pour le Développement International et l'Union des Comores relatif au Projet El-Maarouf.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018, notamment en son article 64 ;

### DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est promulguée la loi N°24-004/AU autorisant le Président de l'Union des Comores à Ratifier l'Accord de prêt conclu entre le Fonds OPEC pour le Développement International et l'Union des Comores relatif au Projet El-Maarouf, adoptée le 19 juin 2024 par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

« **ARTICLE UNIQUE.** L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord de prêt conclu entre le fonds OPEC pour le développement International et l'Union des Comores relatif au projet El- Maarouf.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores ».

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani